

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 22 MARS 2007  
A VALDAMPIERRE**

Madame Nicole LOPEZ souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et présente les adjoints et conseillers municipaux de la commune de Valdampierre. Monsieur le Président remercie l'équipe municipale de Valdampierre pour son accueil en soulignant qu'il s'agit du premier conseil communautaire organisé dans cette commune.

**I – Election du secrétaire de séance**

Monsieur Denis VANHOUTTE est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

**II – Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2006**

Le compte rendu du conseil communautaire du 14 décembre 2006 ne soulève aucune observation et est donc adopté à l'unanimité.

**III – Approbation des décisions du bureau du 14 février 2007**

Le Président présente au Conseil Communautaire les décisions prises lors du bureau du 14 février 2007 en vertu de la délégation accordée. Cette présentation ne soulève aucune remarque.

**IV - Marchés Publics**

Le Président présente au Conseil Communautaire le bilan des achats sur factures et des marchés passés en procédure adaptée ainsi que le bilan des marchés conclus en 2006. Le Conseil Communautaire prend acte de cette présentation.

**V – Election de 4 nouveaux membres du bureau**

Monsieur le Président explique qu'à la suite de l'adhésion des communes de Beaumont-les-Nonains, La Neuville Garnier, Valdampierre et Villotran à la Communauté de Communes des Sablons depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, il est nécessaire de procéder à l'élection de quatre nouveaux membres au bureau.

Mesdames Nicole LOPEZ et Gisèle ROELANTS se portent candidates. Messieurs Philippe LOGEAY et François MASURIER se déclarent également candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire élit au bureau à l'unanimité :

- Nicole LOPEZ
- Gisèle ROELANTS
- Philippe LOGEAY
- François MASURIER

## **VI – Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les statuts du Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons prévoient que le comité syndical est composé de délégués élus par les organes délibérants des collectivités adhérentes selon la répartition suivante : 2 délégués titulaires par collectivité et 1 délégué supplémentaire par tranche de 2 000 habitants. En conséquence, suite à l'adhésion des communes de Beaumont-les-Nonains, La Neuville Garnier, Valdampierre et Villotran à la Communauté de Communes des Sablons depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 il est nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué titulaire supplémentaire ainsi qu'à l'élection d'un suppléant.

Monsieur François MASURIER et Madame Nicole LOPEZ se portent candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Monsieur François MASURIER en qualité de délégué titulaire et Madame Nicole LOPEZ en qualité de délégué suppléante.

## **VII – Piscine**

Madame LEGRAND rappelle que la gestion de la piscine Aquoise avait été confiée pour une durée de 4 ans à la société Vert Marine dans le cadre d'un contrat de délégation de service public avec gestion en régie intéressée.

Madame LEGRAND présente les principaux résultats de l'exploitation de la piscine depuis son ouverture et précise que les objectifs tant en matière de fréquentation que de déficit ont été respectés. Le déficit pour 2006 s'élève à 305 285 €uros soit moins de 10 €uros par habitant.

Monsieur LECLERC s'interroge sur le devenir de la piscine en matière de fréquentation suite à l'ouverture prochaine d'une piscine à Trie Château et d'une autre à Chambly.

Madame LEGRAND précise qu'effectivement la fréquentation devrait subir une légère baisse d'ici 3 ans. Toutefois la commission « sport » étudie actuellement diverses options afin de donner un nouveau dynamisme au site.

Madame LEGRAND souligne que le choix de la gestion en régie intéressée a permis une très grande transparence. Monsieur le Président tient quant à lui à mettre en avant le travail réalisé par la société Vert Marine qui gère 74 piscines et patinoires en France.

Monsieur DU PLESSIS D'ARGENTRE souhaite connaître le nombre d'offres qui avaient été remises lors du premier appel d'offres. Madame LEGRAND précise que 5 offres avaient été remises et trois avaient été retenues pour les négociations.

Madame LEGRAND propose de fixer à 5 ans la durée du prochain contrat de délégation de service public.

Monsieur VANHOUTTE demande s'il est possible de fournir une estimation du déficit en cas de diminution de 20 % de la fréquentation. Madame LEGRAND répond favorablement à cette requête.

Monsieur DU PLESSIS D'ARGENTRE s'interroge sur l'avancement en matière d'amélioration du service offert. Madame LEGRAND précise que les choix n'ont pas encore été réalisés en matière d'investissement entre la création d'un centre de remise en forme et la construction d'un toboggan extérieur. La commission « sport » se prononcera prochainement sur cette question.

Monsieur MOREL demande pour quelle raison la régie intéressée n'a pas été choisie en matière d'assainissement dans la mesure où ce mode de gestion présente une grande transparence.

Madame LEGRAND rappelle qu'il s'agit d'infrastructures totalement différentes : en assainissement, il est nécessaire d'avoir des contrats d'une durée plus longue afin que le délégataire assume pleinement son rôle en matière d'entretien et d'investissement sur les réseaux.

Monsieur DOMER demande s'il y a des problèmes avec l'Education Nationale. Monsieur le Président précise qu'il y a effectivement quelques soucis avec l'inspecteur de la circonscription d'Auneuil mais qu'il s'agit avant tout d'un problème de personne et non d'un problème de fonctionnement de la piscine. A ce sujet, le Président rappelle que contrairement à ce qui a pu être écrit dans la presse, il n'y a aucun problème de surface par élève : la réglementation est parfaitement respectée.

Monsieur LEVASSEUR informe le Conseil qu'une de ses enseignantes a fait état d'un retard de 8 minutes du car chargé du transport des élèves à la piscine. Madame LEGRAND précise que ce genre de dysfonctionnement est inacceptable.

S'agissant de la question de l'accompagnement des enfants, Monsieur le Président souligne que chaque maire doit être responsable et tout mettre en œuvre pour permettre aux enfants de se rendre à la piscine. Il faut donc recruter des parents accompagnateurs et pour les communes qui ont quelques problèmes de recrutement il est toujours possible de mettre à disposition des employés communaux et ce même si l'éducation nationale s'y oppose en prétextant que l'accompagnement doit être bénévole.

Madame CARON demande s'il est possible de communiquer la réglementation en la matière. Monsieur le Président répond que Madame BOURGEOIS transmettra ces documents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité la régie intéressée comme mode de gestion de la piscine et précise que ce contrat de délégation aura une durée de 5 ans.

## VIII – Opération façades

- Prolongation du dispositif

Monsieur le Président rappelle que l'opération façades devait prendre fin le 30 avril 2007, date prévue du renouvellement des conseils municipaux. Compte tenu du report de la date des élections municipales, Monsieur le Président propose de prolonger ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2008.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de poursuivre l'opération façades jusqu'au 31 décembre 2008 et autorise Monsieur le Président à signer un avenant à la convention « Mission de sensibilisation et d'assistance dans le cadre du fonds façades » conclue avec le CAUE permettant de prolonger cette mission jusqu'à la fin de l'opération façade.

- Avenant au règlement

Monsieur le Président propose de modifier le règlement de l'opération façades afin d'apporter des précisions quant à la situation des immeubles en copropriété en permettant l'octroi d'une subvention à chacun des propriétaires en fonction de sa part dans la copropriété.

Monsieur MOREL demande s'il est possible d'inscrire dans le règlement que cette question sera examinée au cas par cas. Monsieur le Président répond que c'est impossible : le règlement doit être le même pour tous.

Madame LEGRAND précise que se pose également la question de la TVA. Les syndicats sont en effet assujettis à une TVA à 19,6 % contrairement aux particuliers qui eux bénéficient d'une TVA à 5,5 %.

Madame RAVE préconise d'effectuer une répartition de la subvention entre chaque copropriétaire au millième.

Monsieur LAGNY souhaite que la base de calcul de la subvention demeure l'unité foncière.

En ce sens, Madame CARON souligne que modifier le règlement reviendrait à aller à l'encontre de l'unité de la copropriété ou de la SCI.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas modifier le règlement de l'opération façades.

- Individualisation de subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'octroi des subventions suivantes (Monsieur MOREL n'ayant ni assisté aux débats, ni participé au vote) :

- M. CREPEAUX (Bornel) : 3 000 €uros
- M. DESJARDINS (Andeville) : 2 597,83 €uros
- M. MEHAL (Hénonville) : 2 067,70 €uros
- M. TOUATI (Méru) : 1 050,78 €uros

- M. LEMAITRE / PICHON (Méru) : 3 000 €uros
- M. MOREL (Andeville) : 3 000 €uros
- M. SARTRE (Méru) : 1 576,02 €uros
- M. LEGRAND (Méru) : 5 000 €uros
- M. LANGLARD (Méru) : 3 000 €uros
- M. HELARD (Neuville Bosc) : 3 000 €uros

## **IX – F.I.S.A.C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'octroi des subventions suivantes :

- M. CRESSEVEUR (Méru) : 4 150 €uros
- M. AYSAN (Méru) : 1 573 €uros
- Mlle SIEMIENIEC (Saint Crépin Ibouvillers) : 1 358 €uros

Madame LEGRAND précise que le dossier de Monsieur BOUTILLIER sera représenté lorsqu'il aura fourni toutes les pièces nécessaires à la constitution de son dossier.

## **X – Transports**

- Modification du taux de versement transport

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de porter à 0,60 % le taux du versement transport à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007. Cette augmentation n'aurait aucune incidence sur les entreprises ou personnes publiques qui contribuent déjà au versement transport à Méru dans la mesure où le SMTCO a délibéré afin de plafonner le cumul des taux de VT et VT additionnel à 0,70 % pour 2007. Ainsi, en portant le taux de VT à 0,60 %, le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise ne percevrait plus que 0,10 % contre 0,30 % actuellement. Cette évolution permettra de financer le nouveau service gratuit offert aux employés des entreprises de Méru (navette entre la gare et le carrefour de l'Europe).

Monsieur MOREL demande si en cas d'adhésion de la CCS au SMTCO, ce syndicat pourrait prendre en charge ce nouveau service. Il ne serait donc pas nécessaire d'augmenter le taux de versement transport.

Monsieur le Président précise que le SMTCO ne prendrait pas en charge ce service.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le passage à 0,60 % du taux de versement transport dès le 1<sup>er</sup> juin 2007.

- Avenant au marché « transport des scolaires à la piscine »

Suite à l'adhésion des quatre nouvelles communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de procéder à la conclusion d'un avenant au marché de « transport des scolaires à la piscine » afin d'inclure ces nouvelles collectivités adhérentes en zone tarifaire 3.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

- Relance du marché transports (Sablons-Bus scolaire, piscine, urbain et interurbain)

Monsieur le Président rappelle que les marchés de transport arrivant à terme au mois de septembre 2007. En conséquence, il propose de lancer une procédure d'appel d'offres en précisant que le marché sera réparti en trois lots :

- o Sablons-Bus scolaire
- o Sablons-Bus piscine
- o Sablons-Bus transport à la demande

La durée de ce marché sera fixée à 5 ans. Son montant global est évalué à 2 745 000 €uros HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à lancer une procédure d'appel d'offres.

## **XI – Tri sélectif**

- Avenant au contrat Adelphe

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de conclure un avenant de transfert au contrat qui avait été conclu entre la société Adelphe et la Communauté de Communes du Thelle Bray suite à l'adhésion des communes de Beaumont les Nonains, La Neuville Garnier, Valdampierre et Villotran à la CCS.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer un avenant de transfert.

- Avenant au marché de collecte du verre

Suite à l'adhésion des quatre nouvelles communes à la Communauté de Communes des Sablons, le Président explique aux conseillers communautaires qu'il est nécessaire de signer un avenant au marché de collecte du verre avec la société Fayolle afin d'étendre son périmètre d'intervention.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer un avenant à ce marché.

## **XII – Musée de la Nacre**

- Tarif des modules

Madame LEGRAND présente les nouveaux tarifs pour les modules « si le musée m'était conté » (105 €uros au musée et 200 €uros à l'école) et « le musée à l'école » (65 €uros pour 1 classe et 105 €uros pour 2 classes).

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

- Approbation des prix de vente des bijoux et autres objets de la boutique Madame LEGRAND présente les prix de l'intégralité des biens mis en vente à la boutique du musée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le prix de vente des bijoux et autres objets mis en vente à la boutique du musée

### **XIII – Coopération interterritoriale Sablons-Vexin-Thelle**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le projet d'avenant à la convention SIG permettant la prise en compte des nouveaux périmètres de la Communauté de Communes des Sablons et de la Communauté de Commune du Vexin Thelle.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer cet avenant.

### **XIV – Conclusion d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires de l'autoriser à conclure une ligne de trésorerie de 2 000 000 €uros.

Pour ce faire, il présente les offres des établissements Dexia, Caisse d'épargne de Picardie, Société Générale et Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Oise.

#### **PROPOSITIONS**

	Index	Marge	frais d'engagement	Remarques
DEXIA	EONIA	0,12%	2 000,00 €	
Caisse d'épargne	EONIA	0,045%	- €	
	T4M	0,045%	- €	
Société Générale	EONIA	0,05%	- €	pas de durée
	EURIBOR 1 semaine	0,05%	- €	durée préfixée à 7 jours
	EURIBOR 1 mois	0,05%	- €	durée préfixée à 1 mois
Crédit Agricole	T4M	0,08%	- €	tranches minimales de 30 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à conclure avec la Caisse d'épargne de Picardie une ligne de trésorerie de 2 000 000 €uros. (Messieurs LAGNY et MASURIER n'ont ni assisté aux débats ni participé au vote).

### **XV – Dématérialisation des convocations**

Madame LEGRAND demande aux élus intéressés par le projet de dématérialisation des convocations aux réunions du Conseil Communautaire, du

Bureau et des commissions de bien vouloir remettre l'imprimé fourni à l'issue de la réunion.

## **XVI – Questions diverses**

- Avenants :
  - o Installation de 2 poteaux incendie pour la ZA « Les Vallées » à Amblainville : + 3 040 €uros HT
  - o Abords de l'église de Villeneuve les Sablons : + 11 547,70 €uros suite à une erreur matérielle au niveau des quantités dans le détail estimatif.
  - o Salle multifonction de Lormaison : + 7 443,60 €uros HT

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer ces avenants.

- Déchets médicaux :

Monsieur le Président propose de signer une convention avec l'association sani collect 60 relative à la collecte des seringues dans les pharmacies. Le coût serait de 0,10 €uros par habitant par an.

Monsieur VASQUEZ demande si les réceptacles à seringues se situeront à l'intérieur ou à l'extérieur des pharmacies. Monsieur le Président répond qu'ils se situeront à l'intérieur.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention.

- Acceptation d'un chèque de 475,19 €uros émis par Groupama. Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité ce chèque
- Remboursement d'une vente au Musée : Madame LEGRAND explique qu'il est nécessaire de délibérer afin de permettre le remboursement d'un montant de 22 €uros à Mademoiselle WECK pour l'achat d'une bague à la boutique du musée.
- Création de trois emplois à temps non complet d'agent qualifié du patrimoine : Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à procéder à la création de ces trois emplois à temps non complet (600 heures par an).